RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 48
DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES

Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026

Juillet 2025

Ce rapport est pris en application du I de l'article 48 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Sommaire

Sommaire 2

État de la prévision de dépense des administrations publiques 3

Périmètre des dépenses de l'État 6

Concours financiers aux collectivités territoriales 11

Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2026 par rapport à la LFI 2025 12

Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2026 13

État de la prévision de dépense des administrations publiques

La dette publique devrait représenter 116,2 % du PIB en 2025, pour une charge de la dette toutes administrations publiques confondues de plus de 66 Md€ et qui dépasse aujourd'hui le budget du ministère de l'éducation nationale. Ce niveau très significatif nous oblige à redresser nos finances publiques car il met en danger notre souveraineté financière.

Le plan présenté ci-dessous porte une ambition claire : **restaurer des marges de manœuvre budgétaires pour financer ce qui compte vraiment pour les Français**. C'est-à-dire retrouver **un déficit inférieur à 3 % en 2029 et de 4,6 % l'année prochaine**. Pour y parvenir, nos dépenses continueront d'augmenter en valeur, mais elles croîtront moins vite que si nous ne faisions rien.

Pour **réduire le déficit public à 4,6 % en 2026**, conformément à la trajectoire annoncée en avril dernier et compte tenu de la décision d'accélérer la montée en charge de la loi de programmation militaire annoncée par le Président de la République[1], **un effort d'environ 44 Md€** est nécessaire par rapport à la tendance actuelle. Cet ajustement budgétaire doit prioritairement être réalisé *via* la maîtrise des dépenses publiques. Un tel effort suppose **qu'il soit collectif et équitablement réparti**. **Il doit s'engager dans la durée grâce à des réformes structurelles**. Ces réformes doivent nous permettre de rendre notre économie plus compétitive et de retrouver des marges de manœuvre pour financer nos priorités.

Notre niveau de dépense devrait s'élever à 1 693 Md€ en 2025, toutes administrations publiques confondues, en tenant l'objectif de déficit de 5,4 %. Cela représente plus de 57 % du PIB, soit le plus haut niveau de dépenses de l'Union européenne, en hausse de 2 points par rapport à 2019. **Sans effort de notre part et en intégrant le nouvel effort de défense, la dépense publique atteindrait environ 1 752 Md€ en 2026, soit une hausse d'environ 60 Md€ par rapport à 2025**. En effet, celle-ci progresse naturellement en raison, notamment, de la dynamique des dépenses de santé ou de l'augmentation de la charge de la dette.

En 2026, **par les mesures que nous présentons, le niveau de la dépense publique sera limité à 1 722 Md€, correspondant à un effort de modération de la dépense de l'ordre de 30 Md€.**

La modération de la dépense publique porte en premier lieu sur **l'État et ses opérateurs** (dits « administrations publiques centrales »). **Ceux-ci ont réalisé la majeure partie de l'effort dans le budget 2025,** accentué par des mesures de modération à la suite du décret d'annulation du 25 avril et des mesures annoncées lors du comité d'alerte du 26 juin. Les dépenses de l'État et de ses opérateurs s'élèveront ainsi à 660 Md€ en 2025, confirmant la tenue des objectifs de la LFI pour 2025.

En 2026, les dépenses de l'État et de ses opérateurs devraient atteindre 682 Md€. Ces dépenses progresseraient spontanément de 35 Md€ sous l'effet notamment de la hausse de la charge de la dette de l'État d'environ 8 Md€, de l'effort de défense de 6,7 Md€ et de la progression du prélèvement sur recettes en faveur de l'Union européenne de 5,7 Md€. Afin de limiter cette progression spontanée, **les ministères et leurs opérateurs porteront un effort de 10 Md€ par rapport à leur progression spontanée, en maintenant, au global, leurs dépenses au niveau voté en 2025, hors renforcement de l'effort de défense** (*cf.* partie 2). À cet effort s'ajoutent l'absence de mesure de revalorisation salariale et des prestations sociales ainsi que le décalage des projets d'investissement, dans le cadre de l'année blanche.

[1] +3,5 Md€ de crédits seront notamment ouverts en 2026 en sus de la marche de la loi de programmation militaire.

Les collectivités territoriales contribueront également à l'effort en maitrisant la progression de leurs dépenses en 2026. Leur contribution dans le budget 2025 s'élevait à 2 Md€[2], compensée, pour partie, par une hausse des recettes. Les dépenses des administrations publiques locales (collectivités territoriales et organismes divers d'administration locale) s'élèveraient ainsi à 340 Md€ en 2025.

En 2026, **l'effort des collectivités territoriales s'élèvera à 5,3 Md€[3], dont l'essentiel sera mis en œuvre par une modération des recettes de fonctionnement des collectivités, qui permettra une hausse de leur budget de fonctionnement de 3 Md€, soit une progression comparable à l'inflation**. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités ("DILICO") sera reconduit, selon des modalités ajustées par rapport à 2025. Dans ce cadre général, un soutien particulier sera porté aux collectivités les plus en difficulté, notamment parmi les départements. Par ailleurs**, les organismes divers d'administration locale participeront également à l'effort de la sphère locale avec une contribution d'environ 0,8 Md€.** Les dépenses d'investissement des administrations publiques locales, compte tenu du cycle électoral, seront tendanciellement en baisse. La combinaison de ces différents facteurs explique le niveau des dépenses des administrations publiques locales, attendu à 338 Md€ en 2026.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale ont progressé de 177 Md€ depuis 2019 et s'élèveraient en 2025 à 800 Md€, soit 26,7 % du PIB. Cette hausse s'explique notamment par la progression des dépenses de retraite ainsi que de l'Ondam. La tenue de l'Ondam voté en LFSS sera garantie par la mise en œuvre des mesures de ralentissement de la dépense suite à l'alerte déclenchée par le comité d'alerte de l'Ondam le 18 juin.

En 2026, **les dépenses de sécurité sociale seront en progression de 9 Md€ et s'élèveront à 809 Md€**, **dont près de 5 Md€ au titre des dépenses de santé inscrites dans l'Ondam**. **Cette modération des dépenses de santé correspond donc à un effort de plus de 5 Md€** par rapport à l'évolution tendancielle et **vise à garantir notamment une stabilité des dépenses de santé dans le PIB par rapport à 2024[4]**. Cet effort sera permis par une plus grande responsabilisation des patients, en particulier en matière d'arrêts maladie, une meilleure gestion de notre système hospitalier et une meilleure maîtrise de nos dépenses de médicaments.

Alors que le déficit de la Sécurité sociale (sur le champ des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale (ROBSS) et du fonds de solidarité vieillesse (FSV)) devrait atteindre 22,1 Md€ en 2025, notre modèle social fait face un risque d'insoutenabilité. Ainsi, l'effort sur la dépense sociale engagé en 2026 est nécessaire pour permettre un **retour à l'équilibre de la Sécurité sociale avant 2029** et garantir ainsi la pérennité de notre modèle social.

En complément, pour permettre de retrouver la maîtrise de nos dépenses qui devra s'inscrire dans la durée, un effort substantiel mais exceptionnel sera mis en œuvre. Il prendra la forme d'**un gel temporaire des indexations de l'ensemble des prestations sociales et des pensions de retraite de base**. Pour assurer une juste répartition des efforts entre tous les Français, ce gel trouvera sa contrepartie dans un **gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée.**

Par ailleurs, conformément à la priorité donnée à la justice sociale**, une remise à plat des niches fiscales et sociales** permettra de rendre notre système plus juste, lisible et efficace, et par une mise à contribution spécifique des plus hauts revenus par la prolongation de la contribution

[2] À laquelle s'ajoute la hausse du taux de cotisation de la CNRACL de 3 points.
[3] Hors hausse du taux de cotisation de la CNRACL de 3 points, déjà votée en 2025.
[4] Soit 8,75 % points de PIB.

différentielle (CDHR), complétée d'une mesure de lutte contre l'optimisation fiscale des holdings. **En outre, le Gouvernement renforcera davantage la lutte contre toutes les fraudes et les abus.** En complément des outils déjà renforcés, un projet de loi sera déposé à l'automne contre la fraude fiscale et sociale pour mieux la détecter, pour la sanctionner plus fortement, et pour recouvrer effectivement les sommes dues par les fraudeurs.

Enfin, **notre pays doit produire plus de richesse** en soutenant la croissance et en favorisant le travail. À ce titre, **nous travaillerons tous, salariés et fonctionnaires, deux jours de plus dans l'année et la richesse crée ainsi bénéficiera à tout notre pays**. Pour accélérer les reprises d'emploi, les partenaires sociaux seront invités à retravailler les règles d'assurance chômage. Et **pour encourager à travailler plus et permettre de travailler mieux**, une négociation s'ouvrira sur le droit du travail, notamment la qualité du travail.

État de la prévision en valeur de la dépense des administrations publiques (hors crédits d'impôts) et de la prévision de l'objectif d'évolution en volume Respectivement en Md€ et en pourcentage	2025	2026
Administrations publiques (niveau en milliards d'euros)	**1693**	**1722**
Administrations publiques centrales	660	682
Administrations publiques locales	340	338
Administrations de sécurité sociale	800	809
Administrations publiques (Évolution en volume*)	**1,3**	**0,4**
Administrations publiques centrales	0,5	2,5
Évolution des dépenses des ministères et des opérateurs hors accélération de l'effort de Défense		*-1,6*
Administrations publiques locales	1,8	-1,8
Évolution de la dépense de fonctionnement des collectivités territoriales		*0,0*
Administrations de sécurité sociale	1,6	-0,3
Évolution des dépenses de santé au champ Ondam		*0,4*

* À champ constant, hors transferts entre administrations publiques, sur la base d'une inflation 2026 égale à 1,3 %.
Note de lecture : la prévision des dépenses des administrations publiques en 2025 est établie sur la base de la prévision du rapport d'avancement annuel publié le 16 avril 2025. Les montants en Md€ présentés dans le tableau correspondent à la dépense publique hors crédits d'impôts à champ courant. En ce qui concerne la prévision de l'objectif en volume, les taux d'évolution annuels sont calculés sur la base des prévisions de dépense publique hors crédits d'impôts en Md€ présentées dans le tableau, déflatées de l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT) prévu dans le rapport d'avancement annuel et retraitées des transferts entre administrations publiques et des mesures de périmètre (taux d'évolution à champ constant).

Périmètre des dépenses de l'État

Le **tableau 1**, ci-dessous, présente les principaux éléments constitutifs du périmètre des dépenses de l'État.

Cet agrégat des dépenses de l'État est notamment composé :

1. Des crédits du budget général hors dépenses de contribution aux pensions civiles et militaires, charges de la dette, amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 et remboursements et dégrèvements d'impôts ;

2. Des impositions de toute nature plafonnées dans les conditions prévues par la loi de finances de l'année ;

3. Des budgets annexes ;

4. Des dépenses des comptes spéciaux et notamment des comptes d'affectation spéciale (CAS) hors programme « *Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État* » de la mission « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* », hors mission « *Participations financières de l'État* », hors programme « *Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions* » de la mission « *Pensions* » et hors programme « *Désendettement de l'État* » de la mission « *Contrôle de la circulation et du stationnement routiers* » et des dépenses du compte de concours financiers « *Avances à l'audiovisuel public* » ;

5. Du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne ;

6. Des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales.

Le **tableau 1** présente les plafonds de crédits envisagés au sein du périmètre des dépenses de l'État.

Tableau 1	2025 Niveau	2026 Niveau	Ecart Niveau
Dépenses de l'État par mission, Crédits budgétaires, taxes affectées, budgets annexes et comptes spéciaux Hors contributions au CAS Pensions, hors charges de la dette et hors Remboursements et dégrèvements En Md€	**LFI 2025**	**Plafonds prévisionnels pour 2026**	**Variations anuelles**
Crédits budgétaires et taxes affectées	**349,7**	**352,1**	**+2,4**
Action extérieure de l'État	3,3	3,2	-0,0
Administration générale et territoriale de l'État	4,4	4,5	+0,1
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	4,5	4,3	-0,2
Aide publique au développement	4,4	3,7	-0,7
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	1,9	1,7	-0,1
Cohésion des territoires	24,2	23,2	-0,9
Conseil et contrôle de l'État	0,7	0,7	-0,0
Crédits non répartis	0,2	0,2	-
Culture	3,7	3,5	-0,2
Défense	50,5	57,1	+6,7
Direction de l'action du Gouvernement	1,0	1,0	+0,0
Écologie, développement et mobilité durables*	26,9	27,5	+0,6
Économie	4,6	4,2	-0,4
Engagements financiers de l'État	1,3	1,1	-0,2
Enseignement scolaire	64,3	64,5	+0,2
Gestion des finances publiques	8,1	8,2	+0,1
Immigration, asile et intégration	2,1	2,2	+0,1
Investir pour la France de 2030	5,3	5,5	+0,2
Justice	10,5	10,7	+0,2
Médias, livre et industries culturelles	0,8	0,8	-0,0
Outre-mer	2,9	2,8	-0,2
Pouvoirs publics	1,1	1,1	+0,0
Recherche et enseignement supérieur	31,1	31,4	+0,3
Régimes sociaux et de retraite	6,0	5,9	-0,1
Relations avec les collectivités territoriales	4,0	3,8	-0,1
Santé	1,5	1,7	+0,2
Sécurités	17,3	17,7	+0,4
Solidarité, insertion et égalité des chances	30,3	28,6	-1,7
Sport, jeunesse et vie associative	1,7	1,4	-0,3
Transformation et fonction publiques	0,7	0,5	-0,2
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	30,5	29,1	-1,3
Budgets annexes & Comptes spéciaux	**76,1**	**76,2**	**+0,1**
Prélèvements sur recettes	**68,3**	**73,2**	**4,8**
PSR CT	45,2	44,4	-0,9
PSR UE	23,1	28,8	+5,7

**montant intégrant une mesure de périmètre prévisionnelle de -3,1 Md€ en 2026, résultant de l'exclusion d'une partie des charges de service public de l'énergie du budget général et de leur financement par affectation d'une fraction de recettes, à montants constants.*

Note générique sur les tableaux : les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis.

Les plafonds de dépenses de l'État prévus pour 2026 s'inscrivent dans la stratégie de rétablissement des comptes publics et de respect des engagements européens de la France en matière de finances publiques**.**

Le projet de loi de finances (PLF) est d'abord fondé sur **un effort significatif en dépenses, qui concerne l'ensemble des administrations publiques** : cet effort est la traduction de l'exercice de revue des missions, conduit dans le cadre de la démarche de refondation de l'action publique lancée par le Premier ministre, et des recommandations de revues de dépenses conduites depuis 2023.

Un objectif exigeant de stabilité en valeur des dépenses des ministères et des opérateurs

Le PLF présentera ainsi une baisse de 1,1 Md€ sur l'ensemble de la dépense des ministères, hors renforcement de l'effort de Défense.

Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État (10 Md€) : en pratique, cela signifie en effet, **pour l'essentiel des crédits ministériels, dont financements des opérateurs, une baisse en valeur,** qui permet d'absorber la dynamique de certaines dépenses inéluctables et de compenser l'évolution tendancielle de la dépense.

Ces baisses en valeur par rapport à la loi de finances initiale pour 2025 s'inscrivent **dans la continuité des efforts engagés dès 2025**, avec à la fois des mesures d'annulation et de gel complémentaire pour tenir les objectifs de finances publiques inscrits dans la loi de finances.

Accroître l'effort en matière de Défense dans un contexte sécuritaire incertain

Le Gouvernement poursuit la stratégie nationale de réarmement et de développement de l'investissement militaire, en lien avec les engagements européens et des pays-membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Cet effort est justifié par la situation sécuritaire internationale dégradée depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022 et par les différentes menaces auxquelles le pays doit faire face.

Au regard des tensions internationales croissantes, le Gouvernement propose un effort supplémentaire de +6,7 Md€ par rapport à la loi de finances pour 2025, soit une hausse supplémentaire de +3,5 Md€ par rapport aux évolutions déjà prévues par la loi de programmation militaire 2024-2030. Ces ressources supplémentaires permettront notamment un surcroît d'investissements et de commandes de matériel nécessaires à la modernisation des armées.

Poursuivre, tout en ajustant l'effort engagé, le renforcement des fonctions régaliennes

Le périmètre des dépenses du ministère de l'Intérieur sera augmenté de +0,6 Md€. La protection des Français justifie en effet de poursuivre les hausses d'effectifs engagées depuis 2023, de développer les capacités des forces de sécurité intérieure et de financer les instruments de régulation de la politique migratoire et d'asile. Ces objectifs sont toutefois à concilier avec les impératifs de finances publiques, qui nécessitent d'étaler dans le temps l'effort programmé.

De la même manière, le service public de la Justice, significativement renforcé sur les dernières années, verra ses moyens augmenter (+0,2 Md€) et l'effort budgétaire en faveur de la Justice sera consolidé, notamment en travaillant à l'identification de recettes nouvelles. Les crédits alloués au ministère de la Justice permettront notamment de parachever des investissements engagés pour accroître les capacités pénitentiaires, qu'il s'agisse des structures ou effectifs nécessaires pour en assurer le fonctionnement.

Recentrer la dépense publique pour la contenir au sein de l'ensemble des budgets ministériels, sans dégrader l'action publique

Pour être équitable et crédible, l'effort de maîtrise de la dépense doit être fondé sur des principes transversaux, qui s'appliquent à tous dans ce projet de budget.

En premier lieu, les interventions et les dépenses de guichet de l'État sont recentrées. Cela implique, d'abord, de poursuivre la mise en extinction des mesures de crise et de soutien exceptionnels mises en œuvre depuis 2020, que le contexte ne justifie plus. Il s'agit ensuite d'interroger la place de l'État en tant que financeur, lorsque des missions sont opérées en doublon ou substituables. La mobilisation de financements alternatifs, qu'il s'agisse de financements européens ou de financements privés, sera accentuée.

Ensuite, la maîtrise durable de la dépense publique requiert un pilotage resserré de la masse salariale de l'État. En 2026, les budgets des ministères excluent toute nouvelle mesure catégorielle et la mise en œuvre de mesures salariales prévues sera reportée d'un an. De surcroît, une attention particulière est portée sur l'évolution des effectifs dans la fonction publique de l'État, avec un objectif global de suppression de **3 000 emplois,** en parallèle d'une réforme de la formation initiale des enseignants, et en incluant à l'effort les caisses de sécurité sociale.

À ce titre, des suppressions d'emplois dans certains ministères et opérateurs permettront de redéployer les emplois vers certaines missions prioritaires de l'État et notamment en faveur de la Défense, de la sécurité des Français et de la justice.

Par ailleurs, au sein de chaque périmètre ministériel, les projets d'investissement planifiés seront réexaminés : chaque fois que cela est possible et ne nuit pas au bon fonctionnement de la politique publique considérée, le calendrier de réalisation de **ces investissements sera étalé,** la priorité étant à la finalisation des opérations lancées, au sein d'une enveloppe contrainte.

Repenser l'organisation de notre action publique pour la rendre plus efficace

Enfin, dans le cadre du programme de refondation de l'action publique, en lien avec les propositions issues du Parlement, chacun des ministères a évalué la pertinence de ses missions et de celles conduites par ces opérateurs.

Ce budget tire les conséquences de cet exercice de rationalisation de l'action de l'État et de ses opérateurs en proposant de **supprimer les doublons existants entre l'État, les opérateurs et les collectivités territoriales**, de **recentrer les missions des opérateurs ou les réinternaliser au sein de l'État** et en particulier au sein du réseau déconcentré, **de réorganiser les opérateurs,** notamment ceux fonctionnant en réseau, afin de réduire les dépenses de fonctionnement.

Certains dispositifs d'intervention ont été repensés intégralement dans une logique de « budget base zéro », notamment l'aide publique au développement.

Le **tableau 1bis** ci-dessous, **sur un périmètre plus réduit**, présente les plafonds de crédits envisagés pour 2026 pour chaque mission du budget général dans le cadre des lettres-plafond.

Tableau 1bis	2025 Niveau	2026 Niveau	Ecart Niveau
Crédits budgétaires par mission du budget général hors contribution au CAS Pensions En Md€	**LFI 2025**	**Plafonds prévisionnels pour 2026**	**Variations anuelles**
Action extérieure de l'État	3,3	3,2	-0,0
Administration générale et territoriale de l'État	4,1	4,2	+0,1
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	4,0	3,8	-0,2
Aide publique au développement	4,4	3,7	-0,7
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	1,9	1,7	-0,1
Cohésion des territoires	23,1	22,2	-0,9
Conseil et contrôle de l'État	0,7	0,7	-0,0
Crédits non répartis	0,2	0,2	-
Culture	3,7	3,5	-0,2
Défense	50,5	57,1	+6,7
Direction de l'action du Gouvernement	1,0	1,0	+0,0
Écologie, développement et mobilité durables*	20,7	20,9	+0,1
Économie	3,5	3,3	-0,2
Engagements financiers de l'État	56,2	59,5	+3,4
Enseignement scolaire	64,3	64,5	+0,2
Gestion des finances publiques	8,1	8,2	+0,1
Immigration, asile et intégration	2,1	2,2	+0,1
Investir pour la France de 2030	5,3	5,5	+0,2
Justice	10,5	10,6	+0,2
Médias, livre et industries culturelles	0,7	0,7	-0,0
Outre-mer	2,9	2,8	-0,2
Pouvoirs publics	1,1	1,1	+0,0
Recherche et enseignement supérieur	30,7	31,2	+0,5
Régimes sociaux et de retraite	6,0	5,9	-0,1
Relations avec les collectivités territoriales	4,0	3,8	-0,1
Remboursements et dégrèvements	148,3	152,2	+3,9
Santé	1,5	1,7	+0,2
Sécurités	17,3	17,7	+0,4
Solidarité, insertion et égalité des chances	30,3	28,6	-1,7
Sport, jeunesse et vie associative	1,5	1,2	-0,3
Transformation et fonction publiques	0,7	0,5	-0,2
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	19,7	18,0	-1,7

**montant intégrant une mesure de périmètre prévisionnelle de -3,1 Md€ en 2026, résultant de l'exclusion d'une partie des charges de service public de l'énergie du budget général et de leur financement par affectation d'une fraction de recettes, à montants constants.*

Concours financiers aux collectivités territoriales

Le **tableau 3**, ci-dessous, présente les montants envisagés des concours aux collectivités territoriales.

Tableau n°3 : Concours aux collectivités territoriales *En Md€, format LFI 2025 (CP)*	LFI 2024	LFI 2025	PLF 2026	Écart 2025 / 2026
Total des concours financiers aux collectivités territoriales	**54,0**	**54,5**	**53,4**	**- 1,1**
Mission "Relations avec les collectivités territoriales"	4,0	4,0	3,8	- 0,1
PSR-CT	44,7	45,2	44,4	- 0,9
TVA des régions	5,4	5,3	5,2	- 0,1

En 2026, les collectivités territoriales sont associées à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 5,3 Md€[5].

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales[6] s'établissent à 53,4 Md€ en 2026, en baisse de -1,1 Md€ par rapport à la LFI pour 2025.

Les mesures prévues en PLF pour 2026 tiennent compte de la situation financière de chaque strate de collectivités, en particulier les départements ; elles recouvrent principalement :

→ La reconduction de la principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la dotation globale de fonctionnement (DGF), à hauteur de 27,4 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de +320 M€ en LFI 2023, +320 M€ en LFI 2024 et +150 M€ en LFI 2025 ;

→ Une maitrise de la dynamique du prélèvement sur les recettes de l'Etat visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels ;

→ La minoration des variables d'ajustement ;

→ Le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (en remplacement d'une fraction de TVA) au profit des régions, de même nature que celle versée au bloc communal et aux départements ;

→ L'adaptation du soutien de l'Etat en faveur de l'investissement local au cycle électoral, en contenant la dynamique de FCTVA (7,9 Md€, soit + 0,25 Md€ par rapport à la LFI 2025) par l'ajustement du calendrier de versement du FCTVA aux EPCI, dans une logique de retour au droit commun et en diminuant le montant de dotations d'investissement de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » à hauteur de -200 M€ en AE. Une revue des dépenses sur ces dotations est engagée et rendra ses premières conclusions à l'été 2025.

Des mesures complémentaires, qui ne relèvent pas du périmètre des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, sont par ailleurs prévues en PLF pour 2026, à l'instar du fonds de sauvegarde des départements.

[5] Auquel s'ajoute la hausse du taux de cotisation de la CNRACL de 3 points.

6 Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales recouvrent la mission budgétaire « Relations avec les collectivités territoriales », les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales et la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018. Ils ne comprennent pas la fiscalité transférée, le fonds de sauvegarde des départements, les subventions ministérielles, ou encore les amendes radars redistribuées aux collectivités.

Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2026 par rapport à la LFI 2025

En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année à venir par le Parlement, le rapport pris en application de l'article 48 de la loi organique relative aux lois de finances indique la liste envisagée des missions, des programmes et des indicateurs de performances qui seraient associés à chacune de ces missions et à chacun de ces programmes.

La nomenclature envisagée pour le projet de loi de finances pour 2026 se caractérise par les évolutions suivantes par rapport à la nomenclature de la loi de finances pour 2025.

La mission *« Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »*, qui porte les programmes 169 *« Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »* et 158 *« Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale »* est *renommée « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »*.

Le programme 367 *« Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale – Participations financières de l'État– »* devient *« Financement des opérations patrimoniales en 2026 du compte d'affectation spéciale – Participations financières de l'État – »*.

En cohérence avec l'extinction progressive des dispositifs de crise financés par la mission *« Plan de Relance »*, le programme 363 *« Compétitivité »* est supprimé et la mission *« Plan de Relance »* est clôturée. Le programme 362 *« Ecologie »* est quant à lui rattaché à la mission *« Écologie, développement et mobilité durables »*.

Enfin, le programme 350 *« Jeux olympiques et paralympiques 2024 »* est clôturé.

Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2026

Afin de mieux mesurer les résultats et la performance de l'action publique, les objectifs et indicateurs de performance continuent de s'adapter aux évolutions des politiques publiques.

Les indicateurs créés par voie d'amendement lors de l'examen du PLF 2025 ont été introduits pour mise en œuvre au PLF 2026.

Les principales évolutions du dispositif de performance du PLF 2026 reflètent les priorités définies dans la circulaire relative aux conférences de performance.

Afin de redynamiser le dispositif de performance et supprimer les doublons, **une réorganisation des indicateurs de niveau mission et programme a été opérée**. Les indicateurs socio-économiques ont été basculés autant que possible vers le niveau mission, les indicateurs de niveau programme se focalisant désormais sur l'efficience et la qualité de service public.

Il est procédé à une augmentation du nombre d'indicateurs liés au budget « vert » et d'indicateurs permettant de différencier les impacts et biais de genre des politiques publiques.

Les indicateurs des PAP ont été rapprochés des indicateurs du baromètre de l'action publique et de ceux la Stratégie Nationale Bas Carbone qui leur étaient voisins.

Outre ces modifications transversales, la maquette de performance se caractérise par une quasi stabilité, indispensable au bon suivi des évolutions de la performance.

Au total, le dispositif de performance est constitué, pour le PLF 2026, de 410 objectifs et de 898 indicateurs, des nombres en léger recul par rapport au PLF 2025 (respectivement 453 et 907). L'accessibilité des données de performance est facilitée par l'actualisation récente de la plateforme de datavisualisation de l'État.

Ces évolutions du dispositif de performance pour le PLF 2026 sont synthétisées dans le tableau statistique ci-dessous et détaillées dans le tableur en annexe de ce rapport.

CATÉGORIE D'INDICATEUR	BUDGET GÉNÉRAL UNIQUEMENT						TOTAL BUDGET DE L'ÉTAT					
	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025	2026	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025	2026
Efficacité pour le citoyen	51%	52%	52%	52%	51%	50,5%	49%	50%	50%	50%	49%	49%
Qualité pour l'usager	17%	17%	19%	20%	21,5%	21,5%	17%	17%	19%	20%	21%	21%
Efficience pour le contribuable	32%	31%	28%	27%	27,5%	28%	34%	33%	31%	30%	30%	30%

CATÉGORIE D'INDICATEUR	BUDGET GÉNÉRAL UNIQUEMENT						TOTAL BUDGET DE L'ÉTAT					
	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025	2026	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 202	2026
Nombre de missions	34	35	34	34	34	34	49	50	46	46	48	48
Nombre de programmes	136	145	137	137	137	141	188	198	190	190	188	185
Nombre d'objectifs	**364**	**375**	**369**	382	391	371	**424**	**438**	**429**	443	453	410
Nombre d'objectifs par programme	2,7	2,6	2,6	2,8	2,85	2,6	2,3	2,2	2,2	2,3	2,4	2.2
Nombre d'indicateurs	**734**	**760**	**729**	764	792	832	**838**	**877**	**841**	878	907	898
Nombre d'indicateurs par objectif	2,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,2	2,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,1
Dont nombre d'indicateurs modifiés	40	26	26	26	46	45	42	26	26	29	46	45
Taux d'indicateurs modifiés	**6%**	**3%**	**3%**	3,4%	5,8%	5.4%	**5%**	**3%**	**3%**	3,3%	5,0%	5.0%
Dont nombre d'indicateurs nouveaux	51	49	44	53	64	22	55	62	44	55	64	22
Taux d'indicateurs nouveaux	**7%**	**6%**	**6%**	6,9%	8,1%	2.6%	**7%**	**7%**	**5%**	6,2%	7,0%	2.5%
Taux d'indicateurs identiques	**88%**	**90%**	**92%**	89,7%	86,1%	92%	**88%**	**90%**	**92%**	90,5%	88%	92.5%

